



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
 Reçu en préfecture le 02/10/2019
 Affiché le 02/10/2019
 ID : 081-218102572-20190930-2019DEL66-DE

Date de la convocation
 24.09.2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 19/66

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTYT
 Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
 Mr FABRE, procuration à Mme VILLENEUVE
 Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
 Mr GRIMAL procuration à Mme TAFELSKI
 Mme ANGLES procuration à Mme TRUTINO
 Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
 PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

La collectivité dispose de locaux qu'elle met à disposition d'associations.

**SIGNATURE DE
 CONVENTIONS AVEC
 LES CLUBS SPORTIFS**

Afin de règlementer la mise à disposition de ces locaux, des conventions d'occupation doivent être signées.

Concernant notamment l'utilisation :

✓ du chalet du foot par l'association "Amicale des Vétérans du foot-loisir de Saint-Juéry",

Adopté à l'unanimité

✓ de la maison du foot par l'association "Saint-Juéry Olympique Football" et par l'association "Amicale des Vétérans du foot-loisir de Saint-Juéry",

✓ de la maison du rugby par l'association "Saint-Juéry Arthès Olympique XV",

Le maire propose d'établir des conventions de mise à disposition de locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux.

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 2 octobre 2019
 Jean-Paul RAYNAUD,
 Maire,



Conseiller Délégué
 Pour le Maire
 Adjoint Délégué